



CONSEIL INDEPENDANT  
EN ENVIRONNEMENT

GESSEC société du groupe GES



## **SOCIETE LAITIERE DES VOLCANS D'AUVERGNE (SLVA)**

**à Saint Genès Champanelle (63122)**

**Dossier de demande d'autorisation environnementale**

**PIECE N°2**

**MEMOIRE RESUME NON TECHNIQUE**

GES n°199060

Octobre 2021

***Mémoire modifié et complété suite à l'avis n°2022- ARA-AP-  
1368 de la MRAE du 29/07/22***

# SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>1. PRESENTATION DU DEMANDEUR</b> .....	<b>3</b>
1.1. LOCALISATION .....	3
1.2. CONFIGURATION GENERALE SUR L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	4
1.3. ACTIVITE PRATIQUEE .....	5
<b>2. OBJET DE LA DEMANDE</b> .....	<b>5</b>
<b>3. AMENAGEMENTS PROJETES</b> .....	<b>6</b>
<b>4. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT</b> .....	<b>10</b>
4.1. IMPACT SUR LE SITE D'IMPLANTATION ET LE PAYSAGE.....	10
4.2. IMPACT SUR LA BIODIVERSITE.....	10
4.3. IMPACT SUR LES BIENS ET LE PATRIMOINE NATUREL.....	13
4.4. IMPACT SUR LE CLIMAT .....	13
4.5. IMPACT SUR L'EAU.....	13
4.6. IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT .....	16
4.7. IMPACT SUR LE BRUIT .....	17
4.8. DEVENIR DES DECHETS.....	18
4.9. IMPACT SUR LA SANTE.....	18
4.10. MESURES DESTINEES A EVITER, REDUIRE OU COMPENSER .....	19
<b>5. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER</b> .....	<b>21</b>
5.1. METHODE .....	21
5.2. SYNTHESE.....	21
<b>6. EVALUATION DES INVESTISSEMENTS DESTINES A EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>23</b>
<b>7. RAISON DES CHOIX</b> .....	<b>24</b>
<b>8. CONCLUSION</b> .....	<b>24</b>

# **AVANT PROPOS**

Ce document présente de façon synthétique les éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale de la Société Laitière des Volcans d'Auvergne (SLVA) à Saint Genès Champanelle.

Pour plus de précisions techniques, le lecteur pourra se reporter aux différentes pièces du dossier, à ses annexes et aux plans.

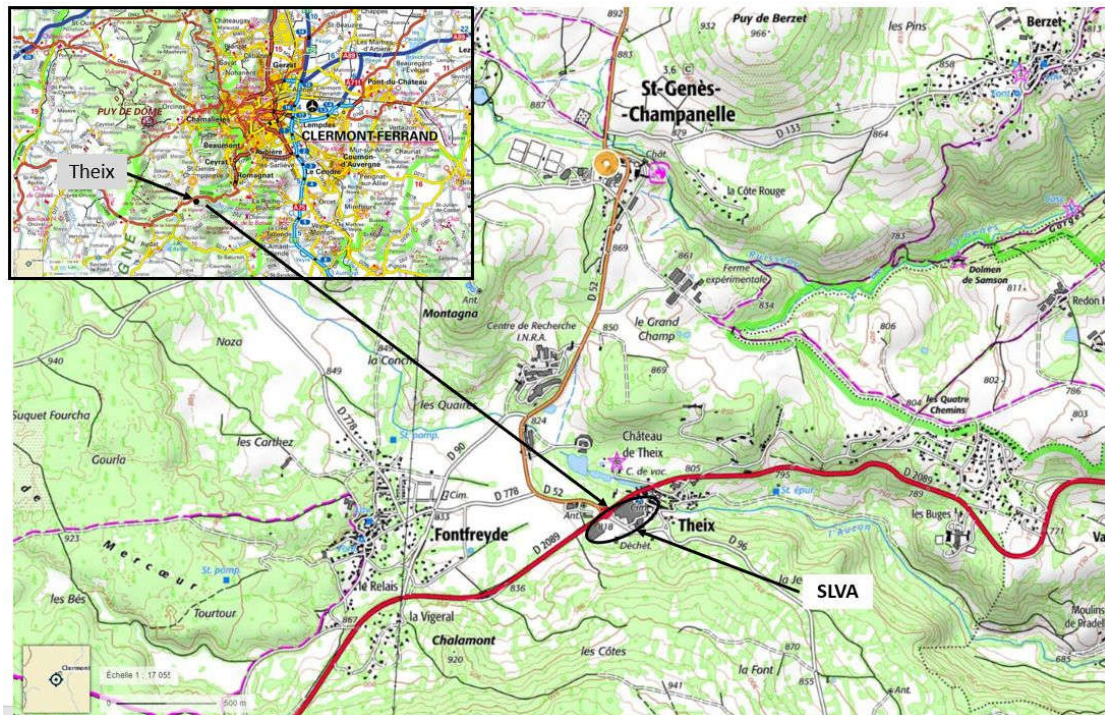
## **1. PRESENTATION DU DEMANDEUR**

### **1.1. LOCALISATION**

La Société Laitière Les Volcans d'Auvergne (SLVA) est située au lieu-dit de Theix sur la commune de Saint Genès Champanelle.

La carte IGN ci-dessous localise SLVA.

**Carte 1.1 : Localisation de SLVA**



## 1.2. CONFIGURATION GENERALE SUR L'ENVIRONNEMENT DU SITE

La vue aérienne ci-après localise le site et sa station de prétraitement des effluents.

**Carte 1.2 : Vue aérienne du site et du dispositif de prétraitement des effluents**



Le site industriel est bordé par :

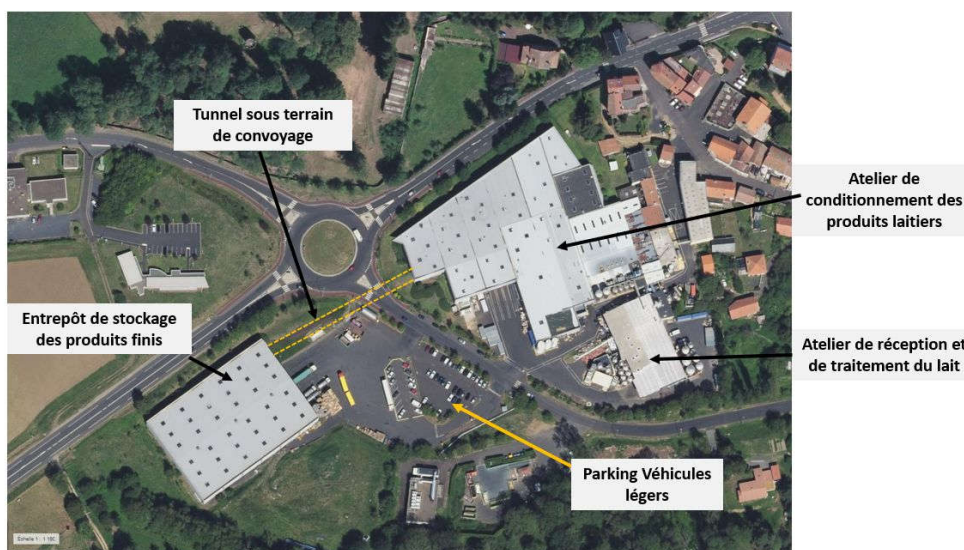
- Au nord : la route départementale D2089, puis des habitations et le Château de Theix (centre de vacances, accueil de groupes, classe découverte) et la maison médicale,
- Au nord-est et à l'est : des habitations et le bourg de Theix, puis des zones boisées et en prairie,
- Au sud : la déchetterie et l'unité COMAX puis la route D52, des parcelles agricoles et des zones boisées,
- A l'ouest : des parcelles agricoles.

Le site industriel est composé des ateliers suivants, localisés sur la vue aérienne ci-après :

- l'atelier de réception et de traitement du lait,
- l'atelier de conditionnement de produits laitiers,
- l'entrepôt de stockage des produits finis,
- le parking de stationnement des véhicules légers.

Les palettes de produits finis sont transférées via le tunnel sous terrain de convoyage, vers l'entrepôt de stockage des produits finis pour stockage.

**Carte 1.3 : Vue aérienne localisant les installations**



### 1.3. ACTIVITE PRATIQUEE

L'activité principale du site de Saint Genès Champanelle est la réception, le traitement et le conditionnement de lait.

L'établissement assure également l'activité de préparation et de conditionnement de laits stérilisés aromatisés (chocolat, vanille fraise). Elle représente moins de 1 % de l'activité du site en volume de production annuelle et peut représenter 5 % en production maximale journalière.

L'établissement a conditionné par le passé des jus de fruits. Cette activité a été arrêtée en 2010.

En 2012, le conditionnement de la crème issue du lait a également été arrêté. Toutefois le poste de réception de la crème produite extérieurement au site est toujours en place et peut être mis en service suivant les demandes du marché. Le site conditionne également de façon très occasionnelle de la crème produite sur site.

## 2. OBJET DE LA DEMANDE

L'objet de la présente demande est de présenter le site en son état actuel et futur et d'obtenir l'actualisation de l'arrêté préfectoral d'exploiter en cohérence avec la capacité de production du site, à savoir 870 500 litres par jour en pointe et 200 millions de litres par an.

La crème produite sur site non conditionnée est expédiée en citerne (vrac) vers des sites d'autres sites laitiers.

La production de produits finis ne dépassera pas 870 t/j.

Le tableau ci-dessous présente les rubriques de la nomenclature des Installations Classées sous lesquelles les activités du site sont répertoriées.

**Tableau 2.1 : Activités classées (Autorisation, Enregistrement, Déclaration)**

Rubrique	Désignation des activités	Capacité : caractéristiques ou volume des activités	Régime*	Rayon d'affichage
3642-3	<b>Traitement et transformation de matières premières animales et végétales aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés</b> La quantité de produits finis étant supérieure à 75 t/j.	870 t/j	A	3 km
4130-2.a	<b>Substances liquides présentant une toxicité aiguë de catégorie 3 pour les voies d'exposition</b> La quantité totale susceptible d'être présente est supérieure à 10 t	47,6 t	A	1 km
2921.1-a	<b>Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air</b> La puissance thermique évacuée étant supérieure à 3 000 kW.	3 180 kW	E	-
2910-A-2	<b>Installations de combustion</b> lorsque l'installation consomme exclusivement du gaz naturel La puissance thermique étant comprise entre 2 et 20 MW.	8,3 MW	DC	-
4735-1.b	<b>Emploi ou stockage d'ammoniac</b> La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant comprise entre 150 kg et 1,5 tonnes	233 kg	DC	-
1530-2	<b>Dépôts de papiers ou cartons.</b> Le volume stocké étant compris entre 1 000 m <sup>3</sup> et 20 000 m <sup>3</sup>	1 436 m <sup>3</sup>	DC	-
2661-1-c	<b>Emploi de matières plastiques par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression</b> La quantité employée étant comprise entre 1 et 10 t/j	5 t/j	D	-
2925-1	<b>Ateliers de charge d'accumulateurs</b> La puissance maximale de courant continu utilisable étant supérieure à 50 kW.	81,5 kW	D	-
1532-2.b	<b>Bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés</b> (dépôt de) à l'exception des établissements recevant du public Le volume susceptible d'être stocké étant compris entre 1 000 m <sup>3</sup> et 20 000 m <sup>3</sup>	1 134 m <sup>3</sup>	D	-
2662-3	<b>Stockage de matières plastiques</b> Le volume stocké étant comprise entre 100 m <sup>3</sup> et 1000 m <sup>3</sup>	258 m <sup>3</sup>	D	-

Le tableau ci-après présente les rubriques de la nomenclature Loi sur l'Eau sous lesquelles les activités du site sont répertoriées.

**Tableau 2.2 : Activités classées Loi sur L'eau**

Rubrique	Désignation des activités	Caractéristiques	Régime*
1.1.2.0-1	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : Supérieur ou égal à 200 000 m <sup>3</sup> /an (A).	400 000 m <sup>3</sup> /an	A
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau Projet soumis à déclaration (D)	Ouvrage de captage composé de 3 forages	D
2.1.5.0-2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet. La surface collectée étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	2,86 ha	D

\* A : autorisation ; D : déclaration

Les communes du rayon d'affichage (3 km) sont : Saint Genès Champanelle, Chanonat, Romagnat, Ceyrat et Aydat.

### **3. AMENAGEMENTS PROJETES**

En vue de renforcer la sécurité du site, la société SLVA a prévu de mettre en place une installation de protection par sprinklage au niveau de l'atelier de réception et de traitement du lait et de l'atelier de conditionnement des produits laitiers et du tunnel de convoyage.

La mise en place de ce dispositif nécessite de diminuer les hauteurs de stockage sur les zones dédiées actuellement au niveau de l'atelier de conditionnement.

Par ailleurs, la société SLVA a pour projet de changer les racks de ces zones de stockage.

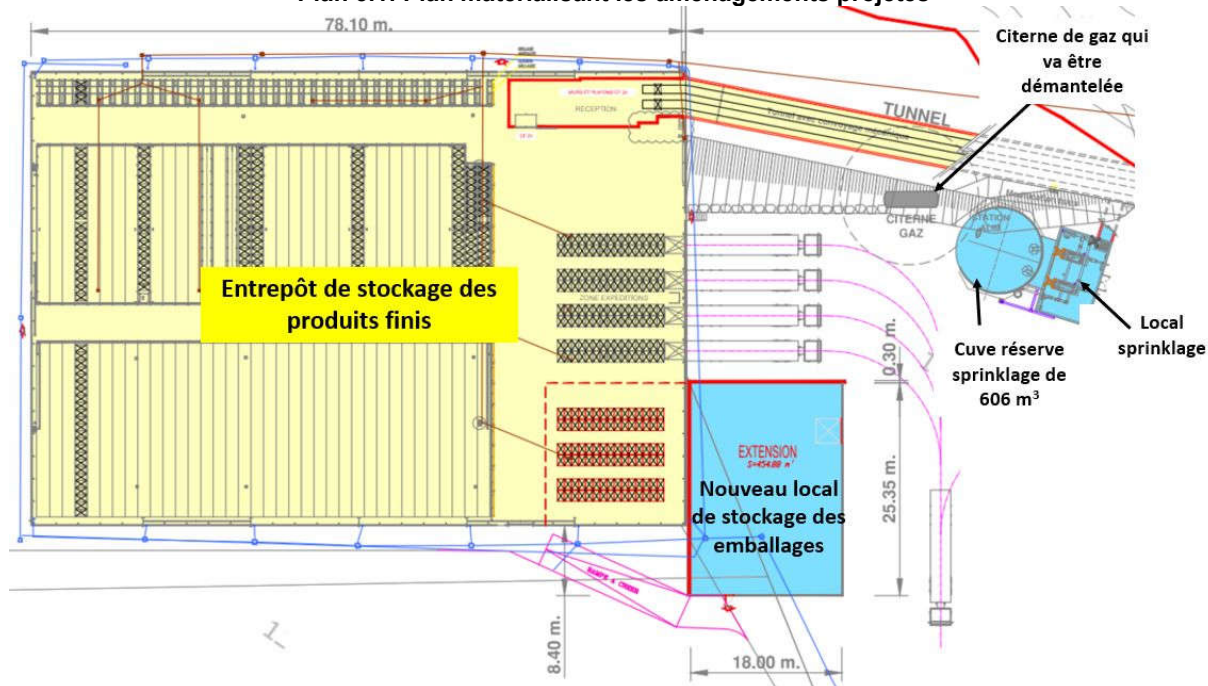
La société SLVA a donc revu son plan directeur en vue principalement de réorganiser les stockages de matières combustibles sur le site.

Dans ce cadre, l'établissement projette de construire un nouveau local de stockage des emballages à proximité de l'entrepôt de stockage des produits finis.

Ainsi les stockages actuellement réalisés au niveau de l'atelier de conditionnement seront déplacés dans ce nouveau local. Seul un stockage d'encours sera maintenu sur l'atelier de conditionnement.

Le plan ci-après matérialise l'implantation du nouveau local de stockage des emballages et les équipements de l'installation de sprinklage qui seront installés.

**Plan 3.1: Plan matérialisant les aménagements projetés**



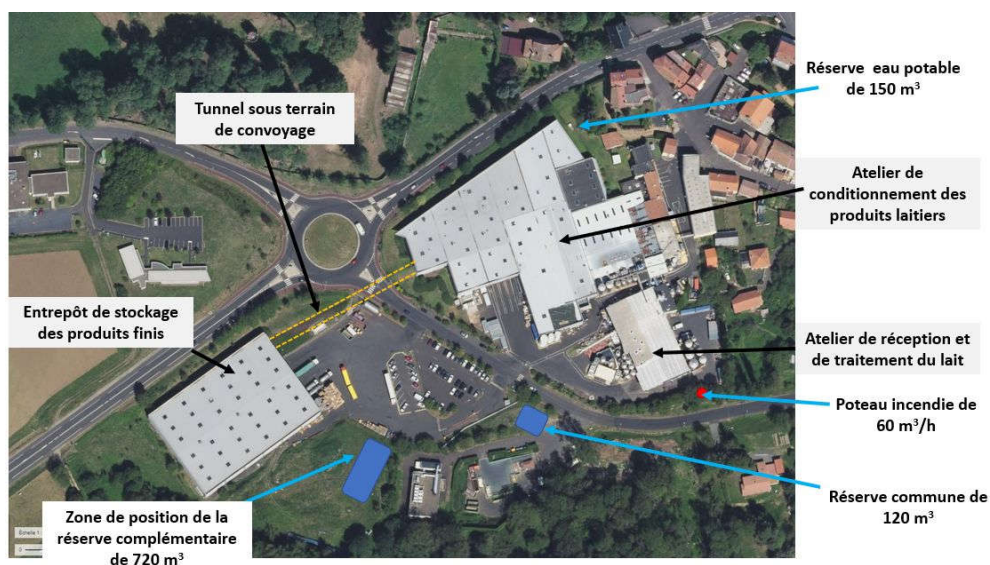
La citerne de gaz avait été installée pour l'alimentation en gaz de chariots élévateurs. Aujourd'hui, l'établissement ne dispose plus que d'un seul chariot fonctionnant au gaz. Le maintien de la cuve ne se justifie plus. Elle a été démantelée en 2022.

Avec la mise en place de l'installation de sprinklage, une réserve d'eau de 606 m<sup>3</sup> va être installée et un local de 65 m<sup>2</sup> va être créé pour abriter le groupe motopompe et les équipements de l'installation sprinklage.

Par ailleurs, pour renforcer la défense incendie du site, pour que les moyens mis en œuvre répondent au besoin calculé par la fiche de calcul D9 (cf. partie étude de dangers), une réserve d'eau incendie sous la forme de trois réservoirs souples d'une capacité totale de 720 m<sup>3</sup> va être installée.

La zone d'implantation est localisée sur la vue aérienne ci-dessous.

**Vue 3.2 : localisation des points de prise d'eau prévus**



Le volume de rétention des eaux d'extinction à confiner est de 1 825 m<sup>3</sup>.

Compte tenu de la configuration du site et des réseaux eaux usées et eaux pluviales, la seule solution technique appropriée est de contenir la majorité du volume d'eau d'extinction en aménageant un bassin de rétention de 1 200 m<sup>3</sup> sur la parcelle cadastrale 9 appartenant à SLVA et située à proximité de la station de prétraitement. La vue ci-dessous localise la zone d'implantation.

**Vue 3.3 : Localisation de la zone d'implantation du bassin de rétention des eaux d'extinction incendie**



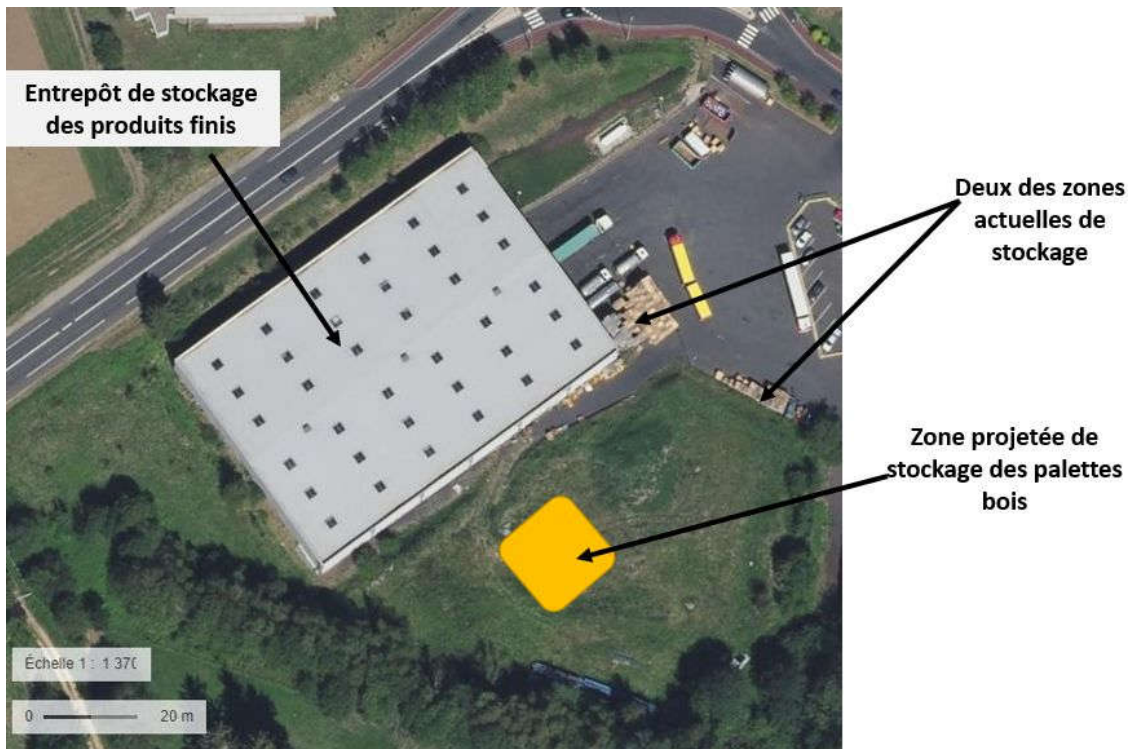
L'activité de SLVA nécessite de disposer d'un stockage de palettes sur le site pour le conditionnement des produits finis. Aujourd'hui celles-ci sont stockées en plusieurs endroits.

Dans le cadre de son plan directeur, SLVA a revu les zones de stockage des palettes pour les centraliser en une seule zone.

La vue aérienne matérialise la zone de stockage retenue.



**Vue 3.4 : Zone projetée d'implantation du stockage palettes bois**



Le tableau ci-dessous synthétise les aménagements projetés pour protéger le site vis-à-vis du risque incendie.

**Tableau 3.5a : Aménagements projetés**

Aménagements projetés	Echéance de mise en place
Mise en place d'une installation de sprinklage au niveau de l'atelier de réception et de traitement du lait et de l'atelier de conditionnement des produits laitiers et du tunnel de convoyage incluant l'installation d'une réserve d'eau de 606 m <sup>3</sup> , la création d'un local technique de 65 m <sup>2</sup> pour abriter le groupe motopompe et les équipements de l'installation sprinklage.	2022 - 2024
Mise en place d'une réserve d'eau incendie sous la forme de réservoirs souples d'une capacité totale de 720 m <sup>3</sup>	2024
Aménagement d'une rétention des eaux d'extinction incendie par la création d'un bassin de rétention de 1 200 m <sup>3</sup>	2024
Construction d'un nouveau local pour centraliser le stockage des emballages à proximité de l'entrepôt de stockage des produits finis.	2023
Regroupement des zones de stockage de palettes bois	2023
Démantèlement de la citerne de gaz	Fait en juillet 2022
Divers aménagements sur les installations (rack, accès, chaudières, installations ammoniac..)	2023
Clôture du site	2025

D'autres aménagements sont également projetés pour éviter et réduire les impacts environnementaux du site.

**Tableau 3.5b : Aménagements projetés**

<b>Aménagements</b>	<b>Echéance</b>
Travaux sur les réseaux eaux usées	Détail Notice descriptive chapitre IV
Insonorisation du local des pompes de transfert des effluents vers la station de prétraitement des effluents (implanté à l'Est du site) Mise en place d'un portail acoustique au niveau de l'accès Est du site	En cours sur septembre 2022

## **4. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**

### **4.1. IMPACT SUR LE SITE D'IMPLANTATION ET LE PAYSAGE**

Les couleurs retenues de l'extension projetée pour la création du nouveau local des emballages seront identiques ou choisies de manière à l'intégration à l'entrepôt de stockage des produits finis.

L'extension sera créée dans le prolongement du bâti existant.

L'impact des installations sur le paysage ne sera pas modifié.

### **4.2. IMPACT SUR LA BIODIVERSITE**

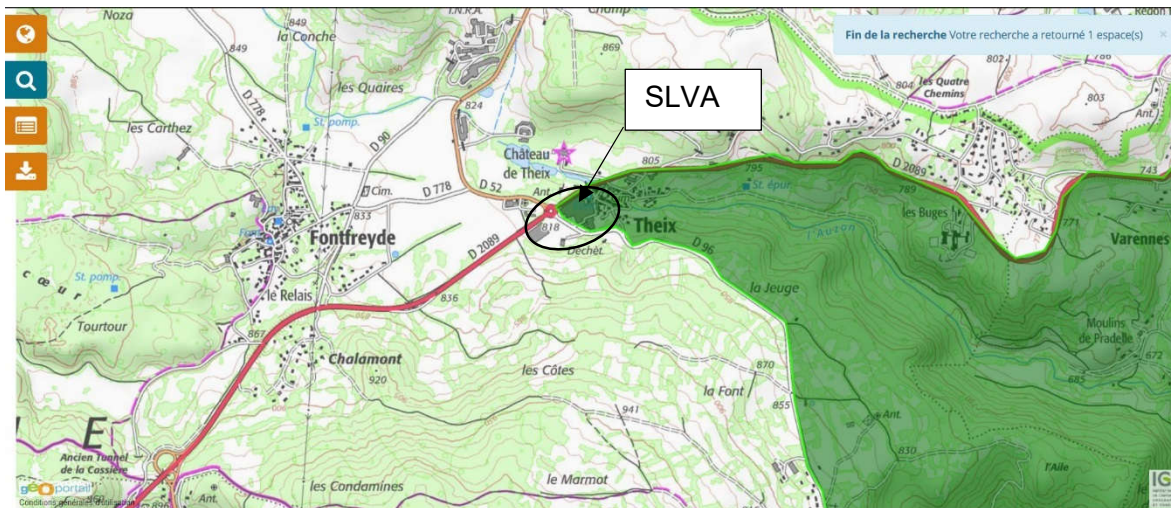
Dans le rayon de 3 km, quatre ZNIEFF de type I et trois ZNIEFF de type II sont recensées. Il s'agit des ZNIEFF suivantes :

- Vallée de l'Auzon, ZNIEFF de type I,
- Gorges de Ceyrat, ZNIEFF de type I,
- Mont Redon, ZNIEFF de type I,
- Puys de la vache et Lassolas et Cheires, ZNIEFF de type I,
- Chaîne des Puys, ZNIEFF de type II,
- Pays coupes, ZNIEFF de type II,
- Côteaux de Limagne Occidentales, ZNIEFF de type II.

Le site SLVA est en partie inclus dans le périmètre de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « le Pays des Couzes ».

La carte ci-après localise la zone NATURA 2000 « Pays des Couzes ».

Carte 4.1 : Localisation de la zone NATURA 2000 – Pays des Couzes



L'activité sur le site restera de type agroalimentaire.

La nature des produits traités et les conditions d'exploitation permettent d'éviter la prolifération d'insectes ou d'animaux parasites.

D'une manière générale, un soin tout particulier est apporté à l'entretien des installations dans le cadre de l'hygiène et de la salubrité publique.

L'impact de l'activité sur la faune et la flore locales restera imperceptible.

Compte tenu de la configuration du site et des réseaux eaux usées et eaux pluviales, la seule solution technique appropriée pour contenir la majorité du volume d'eau d'extinction est d'aménager un bassin de rétention de 1 200 m<sup>3</sup> sur la parcelle cadastrale 9 appartenant à SLVA et située à proximité de la station de prétraitement, zone classée en zone NATURA 2000.

La carte ci-dessous représente les enjeux recensés sur le site et en particulier sur la parcelle 9.



La parcelle où sera implanté le bassin de rétention des eaux incendie présente un enjeu fort du fait de la présence d'arbres à cavité.

La société BIOTOPE préconise d'éviter leur destruction au maximum et si cela n'est pas possible de réaliser une expertise avant destruction de l'arbre afin de vérifier l'absence de chiroptères ou autres espèces d'avifaune cavernicoles dans la cavité de l'arbre et qu'il est préférable de réaliser les travaux entre novembre et février, hors période de nidification des espèces.

Conformément aux précisions de la DREAL :

- Les alignements d'arbres au Sud-Ouest de l'aire d'étude et sur la station de prétraitement à l'Est seront conservés.
- Concernant les coupes d'arbres à cavités : les arbres entourés en rouge sur la vue aérienne ci-après ne seront pas supprimés. Les arbres à cavité présents sur la parcelle 9, parcelle où sera aménagé le bassin de rétention de 1200 m<sup>3</sup>, seront coupés conformément aux prescriptions de l'avis de la DREAL à savoir :

*« il sera nécessaire de réaliser le défrichement à la période la moins sensible pour les chiroptères, soit en septembre – octobre, période durant laquelle les chiroptères sont encore actifs et peuvent s'échapper vers d'autres gîtes (autres milieux boisés bien représentés aux alentours). Une fois abattus, les arbres à cavités devront être laissés au sol durant 2 nuit successives avant leur bucheronnage, sauf accompagnement de cette coupe par un expert chiroptérologue confirmant l'absence de chiroptères dans ces arbres. »*



Extrait du cadastre (délimitations orange) avec localisation des arbres à cavités (points blancs et noirs) sur l'aire d'étude rapprochée (en bleu).

Lors des travaux d'aménagement, la société SLVA mettra en œuvre toutes les dispositions nécessaires relatives en matière de contrôle de la provenance des engins et éventuels matériaux extérieurs (BSD de terre végétale, déblai/remblai inerte,...).

En cas de provenance d'un site de chantier extérieur potentiellement contaminé par des espèces végétales exotiques envahissantes, il sera procédé au nettoyage des engins (en particulier les roues, interstices de chenilles, intérieur de la remorque dont la ridelle, godets de pelle,...) avant accès à la zone chantier.

Les aménagements seront menés dans le respect du fonctionnement des écosystèmes présents.

La période des travaux sera choisie en dehors des périodes de sensibilité de la faune.

Les travaux seront effectués par du personnel spécialisé, sensibilisé aux contraintes environnementales du secteur d'études.

**Le projet aura un impact faible sur la faune et la flore et l'équilibre biologique.**

### **4.3. IMPACT SUR LES BIENS ET LE PATRIMOINE NATUREL**

Il n'y a pas d'édifice classé sur la commune de Saint Genès Champanelle.

L'éloignement des sites et monuments remarquables (à plus de 2 kilomètres) garantit que l'activité n'a pas d'impact sur le patrimoine.

**La demande n'aura pas d'impact sur les biens et le patrimoine culturel du secteur d'études.**

### **4.4. IMPACT SUR LE CLIMAT**

Les chaudières fonctionnent au gaz naturel, combustible nettement moins émetteur de gaz à effet de serre et autres substances comme les poussières.

Les installations frigorifiques fonctionnent à l'ammoniac et au fréon R134A, fluides sans effet sur la couche d'ozone.

Compte tenu des techniques mises en œuvre, l'activité industrielle n'a aucun impact mesurable sur le climat.

L'augmentation d'activité ne modifiera pas cette situation : si des modifications sur ces installations techniques sont réalisées (renouvellement), elles feront appel aux meilleures techniques disponibles et n'entraîneront pas d'impact supplémentaire.

### **4.5. IMPACT SUR L'EAU**

#### **4.5.1 Alimentation et usages de l'eau**

L'établissement était historiquement alimenté en eau par un forage avec en complément le réseau d'eau public.

En 2013, un nouvel ouvrage de captage a été créé (forage F1) en remplacement de ce forage existant.

Ce nouvel ouvrage vient se substituer au forage historique qui n'est aujourd'hui plus utilisé. L'établissement restera équipé comme historiquement d'un seul ouvrage de prélèvement pour son alimentation en eau potable.

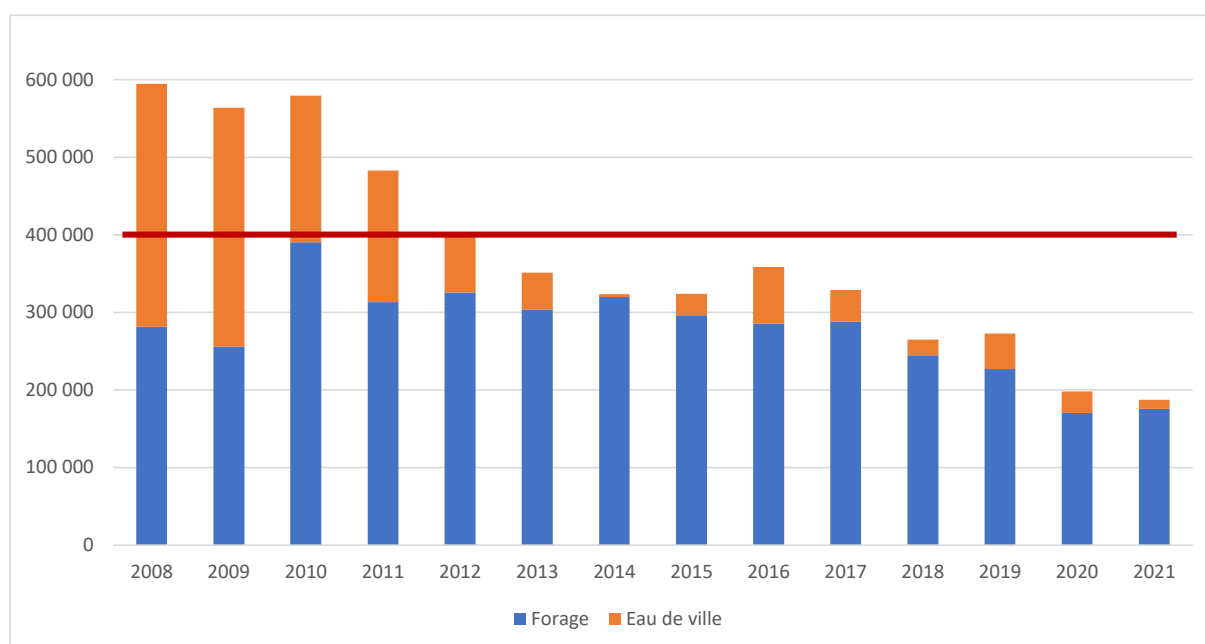
La société SLVA utilisera préférentiellement l'eau prélevée par le forage. Elle souhaite maintenir une consommation d'eau par le réseau public qui sera utilisé qu'en secours et en cas de faible niveau d'eau dans le forage de SLVA et en substitution en cas d'un dysfonctionnement ou de maintenance sur les équipements du forage.

La ressource en eau de ce nouvel ouvrage de captage est la masse d'eau souterraine GG099 « Chaîne des Puys ».

Au terme du projet, la consommation totale d'eau sera au maximum de 1 100 m<sup>3</sup>/j et n'excèdera pas 400 000 m<sup>3</sup> par an.

Elle restera inférieure à la consommation observée dans les années 2008- 2011 qui avoisinait les 600 000 m<sup>3</sup>/an (cf. graphe ci-dessous).

**Graphe 4.2 : Evolution de la consommation d'eau annuelle**



Une autorisation de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine a été délivrée par l'arrêté préfectoral du 14/09/21.

La société SLVA met en place les recommandations prescrites conformément à l'arrêté préfectoral du 14/09/21.

La société SLVA suit quotidiennement sa consommation d'eau et ses ratios de consommation d'eau. Elle met en place des mesures pour réduire et diminuer son impact sur les prélèvements d'eau dans le milieu. La société SLVA va continuer sa politique de réduction des consommations d'eau.

La société SLVA fait les démarches pour s'engager dans la convention PURE (Plan d'utilisation Rationnelle de l'Eau).

#### **4.5.2 Gestion des eaux résiduaires**

Les eaux usées industrielles (eaux de lavage des sols, des matériels et des équipements de production) et les eaux sanitaires sont collectées par un réseau séparatif.

Elles sont prétraitées par la station de prétraitement.

Les eaux prétraitées rejoignent le réseau collectif pour traitement par la station d'épuration de Cournon d'Auvergne.

Les tableaux ci-après présentent les caractéristiques des effluents prétraités à terme, conformément aux valeurs limites de la convention de rejet actualisé en octobre 2021.

**Tableau 4.3 : Caractéristiques des eaux usées industrielles – A terme**

Paramètres	Moyenne		Au maximum	
	Volume (m <sup>3</sup> /j) et flux (kg/j)	Concentration (mg/l)	Volume (m <sup>3</sup> /j) et flux (kg/j)	Concentration (mg/l)
<b>Activité</b>	<b>677 040 l/j</b>		<b>870 500 l/j</b>	
<b>Volume</b>	<b>863</b>		<b>1100</b>	
<b>MES</b>	<b>345</b>	400	<b>444</b>	404
<b>DCO</b>	<b>1 083</b>	1 255	<b>1 393</b>	1 266
<b>DBO5</b>	<b>474</b>	549	<b>609</b>	554
<b>NGL</b>	<b>61</b>	71	<b>78</b>	71
<b>Pt</b>	<b>25,7</b>	30	<b>33</b>	30

Les concentrations et les flux futurs respecteront les valeurs limites de rejet prévues par la convention de rejet et présentées ci-après.

**Tableau 4.4 : Valeurs limites de rejet**

Paramètres	Moyennes annuelles		Maximales journalières	
	Flux (kg/j)	Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)	Concentration (mg/l)
Débit	<b>900 m<sup>3</sup>/j</b>		<b>1 500 m<sup>3</sup>/j</b>	
MEST	<b>360</b>	400	<b>1 200</b>	800
DCO	<b>1 350</b>	1 500	<b>3 000</b>	2 000
DBO5	<b>720</b>	800	<b>1 350</b>	900
NGL	<b>108</b>	120	<b>225</b>	150
P total	<b>27</b>	30	<b>75</b>	50

#### **4.5.3 Gestion des eaux pluviales**

Les eaux pluviales sont constituées des écoulements d'eau de pluie sur les surfaces imperméables (toitures, parkings, voiries).

La surface imperméabilisée pour l'aménagement et l'accès au nouveau local emballages sera de l'ordre de 600 m<sup>2</sup>. La majeure partie de ce bâtiment ainsi que la cuve sprinklage et le local sprinklage seront aménagés sur des surfaces déjà imperméabilisées.

Les eaux pluviales des zones susceptibles d'être souillées sont dirigées vers le réseau d'eaux usées industrielles.

Les eaux pluviales des toitures des bâtiments de production et de l'entrepôt de stockage des produits finis sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales de la commune. Une autorisation de rejet est en place.

Les eaux pluviales respecteront les caractéristiques suivantes, conformément à l'autorisation de déversement des eaux pluviales dans le réseau collectif.

**Tableau 4.5 : Caractéristiques des eaux pluviales**

	pH	MES	DCO	DBO5	NGL	Pt	COT	Hydrocarbures	Conductivité	T°C
Valeur limite (mg/l)	6,5 – 8,2	25	30	6	2	0,2	70	5	270 µS/cm	< 30 °C

Le pH et la conductivité des eaux pluviales sont suivis en continu et asservis à une vanne guillotine.

En cas de non-conformité, les eaux pluviales sont dirigées vers le réseau eaux usées. .

#### **4.5.4 Risques de pollution accidentelle**

Des pollutions du milieu aquatique ont été observées à plusieurs reprises. La société SLVA a engagé une remise en état de ses réseaux. Ces travaux sont en cours. Ils sont détaillés dans l'étude d'impact.

Durant toute la durée des travaux de réfection des réseaux, et afin d'éviter toute pollution du milieu aquatique, les eaux pluviales sur les réseaux en cours de réfection sont redirigées vers les réseaux eaux usées industrielles.

Ceci est en place depuis 2019.

Le seul stockage d'hydrocarbures sur le site sera la cuve de 1 000 litres de gasoil pour le fonctionnement de l'installation de sprinklage. Ce sera une cuve double enveloppe.

La rétention des eaux d'extinction sera assurée par la mise en place des équipements suivants :

- Création d'un bassin de rétention de 1 200 m<sup>3</sup>, à proximité de la station de prétraitement biologique des effluents,
- 425 m<sup>3</sup> stockés dans le bâtiment de production,
- 100 m<sup>3</sup> dans les canalisations,
- 100 m<sup>3</sup> dans une cuve de stockage tampon (mise en place sur le site au sud-Est).

### **4.6. IMPACT SUR L'AIR ET LE CLIMAT**

#### **4.6.1 Emissions liées aux installations techniques**

Les installations techniques (chaudières, groupes frigorifiques) ne seront pas augmentées.

Les chaudières fonctionnent au gaz naturel, permettant de réduire les concentrations des fumées en poussières et oxydes de soufre par rapport à des installations employant du fuel domestique ou du fuel lourd.

Un suivi des rejets atmosphériques sera mis en place pour vérifier la conformité des rejets atmosphériques des installations de combustion.

Les fluides frigorigènes utilisés sur les installations frigorifiques (ammoniac et fréon R134A) n'ont pas d'effet sur la couche d'ozone.

<b>L'impact sur l'air des installations techniques est limité et ne sera pas modifié.</b>
---

#### **4.6.2 Circulation automobile**

Pour une capacité de production annuelle de 200 millions de litres par an, le nombre de camion sera doublé, soit de l'ordre de 80 camions par jour et 400 par semaine.

La société SLVA met en place des dispositions pour réduire la circulation des véhicules :

- en optimisant le chargement des camions d'expédition des produits finis (plan de rationalisation),
- en incitant le personnel de l'entreprise au covoiturage.



### **4.6.3 Utilisation rationnelle de l'énergie**

Le développement de l'activité de l'établissement entrainera une augmentation de la consommation d'énergies (gaz, électricité) pour le fonctionnement des ateliers de production et des installations techniques.

Dans le cadre de sa politique de réduction de consommation des énergies, l'établissement suit ses consommations d'énergies et met en œuvre les mesures compensatoires pour les réduire.

A titre d'exemple, en 2021, le société SLVA a remplacé une installation frigorifique au R134 par une nouvelle installation à l'ammoniac équipée de système de récupération de chaleur qui sera utilisée notamment pour la production d'eau chaude et le chauffage des locaux.

<b>L'impact sur l'énergie restera limité.</b>
---

### **4.6.4 Emissions d'odeurs**

Les odeurs peuvent être émises par les outils de prétraitement des effluents et le stockage des coproduits de prétraitement des effluents (refus de dégrillage, refus de dégraissage, les boues). La nature organique de ces matières les rend fermentescibles, avec développement possible d'odeurs.

Les outils de prétraitement sont correctement dimensionnés pour traiter les flux futurs. Concernant la production de boues, la quantité stockée restera identique : au maximum 1 benne en place. Dès qu'elle est pleine, celle-ci est enlevée pour éviter un stockage prolongé pour éviter tout développement d'odeurs. Il en sera de même au terme du projet d'augmentation de la capacité de production du site.

Les boues sont valorisées en compostage ou en méthanisation via des filières agréées.

## **4.7. IMPACT SUR LE BRUIT**

Les principaux équipements de l'usine et les principales activités susceptibles de générer des niveaux sonores non négligeables sont :

- la circulation des camions et des véhicules légers du personnel,
- le fonctionnement des installations techniques (chaudières, extractions des ateliers de production, compresseurs d'air et compresseurs frigorifiques, pompe de relevage des eaux usées).

Aucun équipement présent sur le site ne représente une source de vibrations.

De jour, les niveaux sonores sont inférieurs à 70 dB(A).

De nuit, lors de la campagne de 2018, les niveaux sonores sont inférieurs à 60 dB(A) sauf en limite de propriété Est.

Des aménagements ont depuis été effectués sur la chaudière et sur les équipements de la pompe de relevage des eaux usées, émetteurs de bruit.

La campagne de mesures de 2019 en limite de propriété Est a montré une nette réduction des niveaux sonores qui sont désormais en dessous de 60 dB(A).

Par ailleurs, SLVA va mettre en place les mesures suivantes (en cours sur septembre 2022) :

- Insonorisation du local des pompes de transfert des effluents vers la station de prétraitement des effluents (implanté à l'Est du site),
- Mise en place d'un portail acoustique au niveau de l'accès Est du site.

La photo ci-dessous montre le portail acoustique installé.

**Tableau 4.6 : Implantation du portail acoustique**



Dès les travaux prévus terminés, une campagne de mesures des niveaux sonores sera programmée pour vérifier les niveaux sonores suite à ces aménagements prévus.

Dans le cadre du projet, il n'y aura pas d'équipements techniques supplémentaires. Les sources de bruits complémentaires seront donc liées essentiellement à la circulation des camions.

#### **4.8. DEVENIR DES DECHETS**

Les déchets générés par l'activité disposent tous d'une filière d'élimination ou de valorisation.

La valorisation et le recyclage sont ainsi privilégiés au maximum, conformément aux exigences de la réglementation.

**L'impact sur les déchets restera limité.**

#### **4.9. IMPACT SUR LA SANTE**

L'évaluation des risques sanitaires menée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale a permis de recenser les émissions du site susceptibles de présenter un impact sanitaire pour les populations voisines.

Parmi les composés ou substances émises, les émissions sonores, les odeurs et les émissions des tours aéroréfrigérantes ont été retenues.

Les différents risques ont été quantifiés ou qualifiés, ce qui a permis de montrer que les doses et les durées d'exposition réduisent le risque d'impact sanitaire des substances émises.

**Les mesures prises en fonctionnement normal des installations permettent de réduire au maximum l'impact éventuel de l'activité sur la santé des populations environnantes.**

## 4.10. MESURES DESTINEES A EVITER, REDUIRE OU COMPENSER

Le tableau suivant résume les différentes mesures prises ou prévues et destinées à éviter, à réduire ou à compenser les impacts dans le cadre de cette demande. Le tableau ci-après synthétise les mesures prises et prévues dans le cadre de cette demande.

**Tableau 4.7 : Mesures d'évitement, de réduction et de compensation**

Enjeux	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Mesure de compensation
Site et zones naturelles	Pas de modification des installations techniques	Aménagements paysagers en place pour l'intégration des structures dans le paysage et réduire leur impact sur le paysage	Au niveau de l'aménagement du bassin de rétention des eaux d'extinction incendie. Tous les arbres pouvant être conservés le seront. En compensation des éventuels arbres enlevés, conformément aux préconisations de la DREAL, des plantations pourront être effectuées sur les parcelles agricoles en possession de SLVA dans le même secteur.
Ressource souterraine en eau	Suivi de la consommation pour éviter toute dérive	Politique de réduction et économies d'eau en place La société SLVA fait les démarches pour s'engager dans la convention PURE (Plan d'utilisation Rationnelle de l'Eau).	Les mesures d'évitement et de réduction permettent de limiter l'impact du projet sans que de mesures de compensation supplémentaires ne soient nécessaires.
Eau superficielle	Effluent prétraités dirigés vers la station d'épuration de Courmon d'Auvergne pour traitement	Politique de réduction des pertes matières Prétraitement des effluents en place pour prétraiter les flux polluants	Les mesures d'évitement et de réduction permettent de limiter l'impact du projet sur les déchets produits sans que de mesures de compensation supplémentaires ne soient nécessaires.
Air	<p>Circulation des véhicules sur des voiries bitumées et à vitesse réduite pour éviter les émissions de poussières.</p> <p>Installations de réfrigération n'émettant pas de rejet potentiellement polluant à l'atmosphère (fluides frigorigènes stockés en contenants clos).</p> <p>Prétraitement des effluents au fur et à mesure de leur production évitant les risques de fermentation. Bonne agitation et la gestion en niveau bas du bassin tampon permettent d'éviter l'apparition de situation d'anaérobiose propice au développement de mauvaises odeurs.</p> <p>Les boues de la station de prétraitement des effluents seront évacuées de façon régulière pour éviter le développement d'odeur</p>	<p>Chaudières fonctionnant au gaz naturel réduisant les émissions au regard des émissions émises par la combustion d'autres combustibles comme le fuel domestique ou le fioul lourd</p> <p>Mesures mises en place pour réduire la circulation des véhicules (optimisant du chargement des camions d'expédition des produits finis (plan de rationalisation)), incitation du personnel au covoiturage.</p>	Remplacement des installations frigorifiques fonctionnant au fréons R134A et R407C par des installations fonctionnant à l'ammoniac (NH <sub>3</sub> ) qui n'a pas d'effet sur la couche d'ozone et sur le réchauffement climatique.

Enjeux	Mesures d'évitement	Mesure de réduction	Mesure de compensation
Bruit et vibration	Pas d'installations techniques supplémentaires.	Dans la mesure du possible, optimisation des chargements des camions d'expédition pour éviter de navettes supplémentaires (plan de rationalisation)	<p>Maintenance réalisée sur la pompe de relevage des eaux usées et aménagement sur la chaudière</p> <p>Des dépassements des valeurs limites sur les émergences sont observés. Le dépassement est lié notamment au fonctionnement des équipements techniques (pompe de relevage des eaux usées, extraction des fumées, etc...).</p> <p>Les émergences ont nettement diminué suite aux aménagements réalisés par SLVA en 2019.</p> <p>SLVA va mettre en place les mesures suivantes (en cours) : Insonorisation du local des pompes de transfert des effluents vers la station de prétraitement (implanté à l'Est du site)  Mise en place d'un portail acoustique au niveau de l'accès Est du site</p>
Déchets		<p>Tri à la source des déchets pour réduire l'augmentation de la production de déchets non dangereux en mélange</p> <p>La société SLVA confie l'enlèvement et la valorisation de chaque type de déchets à des sociétés spécialisées.</p> <p>L'objectif est de valoriser et de recycler la plus grande quantité de déchets possible dans des conditions technico-économiques satisfaisantes et conformes à la réglementation.</p> <p>Ainsi, tous les déchets produits par l'activité sont récupérés, valorisés ou éliminés par des filières spécialisées.</p>	Les mesures d'évitement et de réduction permettent de limiter l'impact du projet sur les déchets produits sans que de mesures de compensation supplémentaires ne soient nécessaires.

## 5. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

### 5.1. METHODE

L'étude de dangers comprend l'identification des dangers présents dans l'établissement, l'analyse des risques liés aux installations, les mesures de prévention et de protection mises en place et les moyens d'intervention mis en œuvre.

L'analyse des risques prend en compte, pour chaque source de dangers, la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux (déterminée au vu de l'accidentologie), la cinétique et la gravité potentielle de ses conséquences.

La synthèse des événements redoutés et des gravités estimées pour chacun des phénomènes dangereux identifiés est présentée dans le tableau suivant.

### 5.2. SYNTHESE

Tableau 5.1 : Synthèse de l'analyse des risques

N°	Installations	Evènement redouté	Conséquences Possibles	Gravité estimée	Sélection
1	Chaudières	Explosion	Destruction des biens du local Blessure	Interne	Non retenu
2		Incendie	Destruction des biens du local Blessure	Interne	Non retenu
3	Transformateurs	Incendie	Destruction des biens du local Blessures	Interne	Non retenu
4		Perte d'huile	Pollution du milieu aquatique	Interne	Non retenu
5	Armoires électriques	Incendie	Destruction des biens du local Blessures	Interne	Non retenu
6	Compresseurs frigorifiques	Incendie	Destruction de l'équipement Blessures	Interne	Non retenu
7		Explosion	Destruction de l'équipement Blessures	Interne	Non retenu
8		Perte d'huile	Pollution du milieu aquatique	Interne	Non retenu
9	<b>Circuits de réfrigération à l'ammoniac</b>	<b>Fuite d'ammoniac</b>	<b>Intoxication de personnes</b>	<b>Accidentologie</b>	<b>Retenu</b>
10	Zones de charge d'accumulateurs	Explosion	Destruction des biens du local Blessures	Interne	Non retenu
11		Fuite	Pollution du milieu aquatique	Interne	Non retenu
12	Stockage de matière liquide (lait, crème)	Déversement	Pollution du milieu aquatique	Interne	Non retenu
13	<b>Stockage des emballages</b>	<b>Incendie</b>	<b>Destruction des biens du local Blessures</b>	<b>Nature et quantité des produits stockés</b>	<b>Retenu</b>
14	<b>Stockage de palettes en bois</b>	<b>Incendie</b>	<b>Destruction du stockage, blessure</b>	<b>Nature et quantité des produits stockés</b>	<b>Retenu</b>
15	Stockage des produits finis	Déversement	Pollution du milieu aquatique	Interne	Non retenu
16	Ateliers de production	Incendie	Destruction de l'équipement Blessures	Interne	Non retenu
17		Déversement	Pollution du milieu aquatique	Interne	Non retenu
18	Stockage de produits chimiques et techniques	Déversement	Pollution du milieu aquatique	Interne	Non retenu

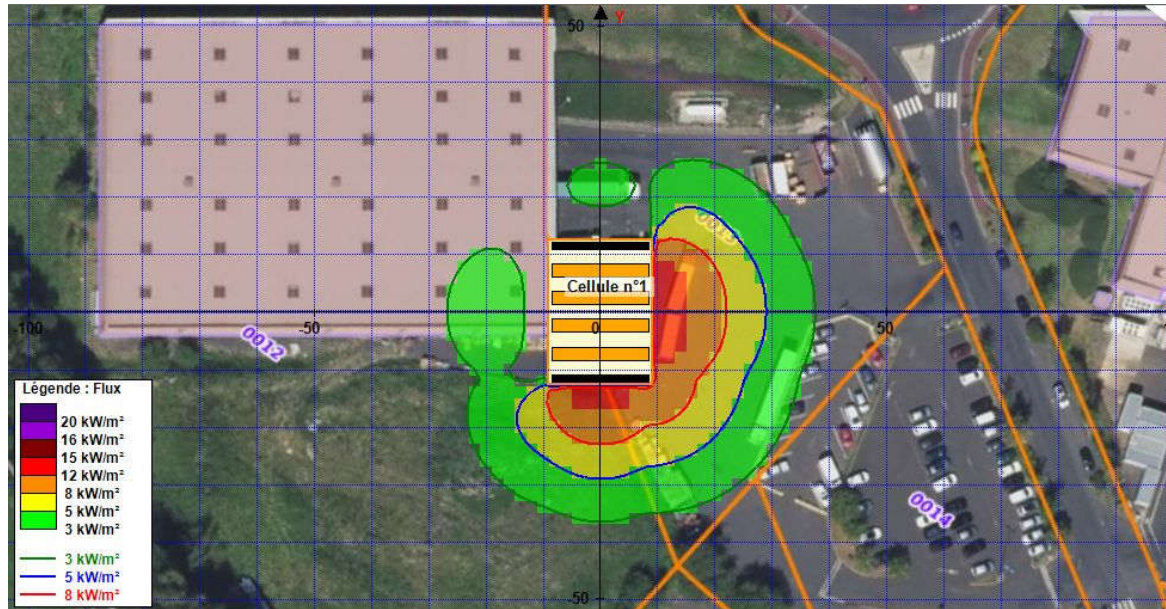
Pour chaque événement redouté identifié, les conséquences attendues ont été estimées qualitativement en tenant compte des mesures de prévention et de protection.

Les événements redoutés identifiés et retenus correspondent :

- A un incendie au niveau du nouveau local de stockage des emballages et au niveau de la nouvelle zone de stockage des palettes bois,
- A une fuite d'ammoniac au niveau de chacune des salles des machines.

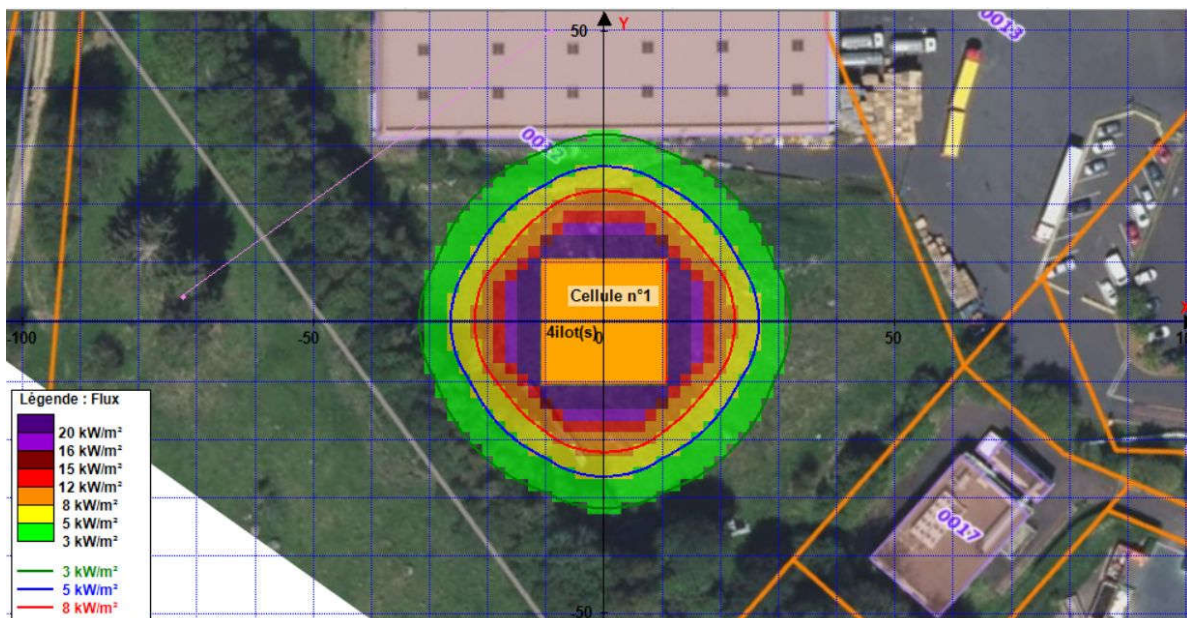
Les distances de rayonnement du flux thermique en cas d'incendie ont été calculées. Elles sont représentées sur les vues ci-après

**Carte 5.2 : Représentation des flux thermiques – Nouveau local emballages**



Les flux thermiques ne sortent pas des limites de propriété.

**Carte 5.3 : Représentation des flux thermiques – Nouvelle zone de stockage des palettes bois**



Les flux thermiques ne sortent pas des limites de propriété

Concernant les installations frigorifiques fonctionnant à l'ammoniac, pour les deux salles des machines, les rejets se feront à une hauteur de 10 mètres par rapport au sol.

Les modélisations menées sur les scénarios majorants de fuite d'ammoniac, montrent qu'aucune zone toxique n'est perceptible au niveau du sol, compte tenu de la hauteur d'émission.

Les mesures de prévention et de protection ainsi que l'organisation de la société permettent de minimiser les conséquences d'un accident.

La sécurité étant une priorité, de nombreuses mesures de prévention sont appliquées. Nous rappelons ci-dessous les principales :

- Interdiction de fumer,
- Vérification des installations électriques,
- Vérification régulière des installations et des éléments de sécurité (brûleurs, compresseurs),
- Vérification du matériel de protection (extincteurs),
- Respect des consignes d'exploitation, de suivi, d'entretien des installations,
- Respect des consignes de sécurité.

La société SLVA va mettre en place une installation de protection par sprinklage sur les bâtiments abritant l'atelier de réception du lait, l'atelier de conditionnement ainsi qu'au niveau du tunnel sous-terrain de convoyage.

**Les mesures de prévention, la stratégie de défense incendie du site et les mesures de protection permettront d'assurer un niveau de risque aussi bas que possible.**

## **6. EVALUATION DES INVESTISSEMENTS DESTINES A EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Le tableau ci-après présente son programme d'investissements destinés à éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement.

**Tableau 6.1 : Aménagements projetés**

<b>Aménagements</b>	<b>Investissements</b>	<b>Echéance</b>
Insonorisation du local des pompes de transfert des effluents vers la station de prétraitement des effluents (implanté à l'Est du site) Mise en place d'un portail acoustique au niveau de l'accès Est du site	22 000 €	Septembre 2022
Travaux sur les réseaux eaux usées	1 143 400 €	2026
Sprinklage usine	1 501 500 €	2024
Local sprinklage	191 122 €	2022
Nouveau local emballages	500 000 €	2023
Divers aménagements (rack, accès, chaudière,...)	228 605 €	2023
Défense incendie	622 480 €	2024
Bureaux (réaménagement suite sinistre grêle)	673 255 €	2022
Clôture du site	132 000 €	2025
<b>TOTAL</b>	<b>5 015 362 €</b>	

Certains de ces aménagements seront mis en place avec une phase de réalisation chaque année.

Le tableau ci-dessous présente les investissements prévus chaque année pour que tous ces aménagements soient en place aux échéances annoncées ci-dessus.

**Tableau 6.2 : Investissements annuels suivant les postes**

postes	description poste	montant total poste	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1	Réseau eaux usées	1 143 400 €	118 000 €	128 500 €	295 500 €	153 900 €	165 000 €	176 000 €	224 500 €
2	Sprinklage usine	1 501 500 €		30 000 €	640 000 €	777 500 €	54 000 €		
3	Batiment pour Sprinklage	192 122 €			192 122 €				
4	Stockage	500 000 €			125 000 €	375 000 €			
5	Divers aménagements (Rack, accès, chaudière, ...)	228 605 €			126 500 €	102 105 €			
6	Defense incendie	622 480 €			95 000 €	68 320 €	459 160 €		
7	bureaux (réaménagement suite sinistre grêle)	673 255 €			673 255 €				
8	Clôture site	132 000 €						132 000 €	
TOTAL PAR ANNEE		<b>4 993 362 €</b>		<b>158 500 €</b>	<b>2 147 377 €</b>	<b>1 476 825 €</b>	<b>678 160 €</b>	<b>308 000 €</b>	<b>224 500 €</b>

## **7. RAISON DES CHOIX**

Le choix de prolonger et de développer les activités sur le site de Saint Genès Champanelle a été retenu en particulier pour les raisons suivantes :

- Le site est largement dimensionné et peut accueillir un développement d'activités.
- En situation actuelle, l'exploitation du site de Theix n'est pas à l'origine d'émissions atmosphériques particulières (pas de nuisances olfactives, circulation routière faible au regard de l'environnement, installations techniques sans rejets majeurs). L'augmentation du litrage conditionné ne modifiera pas cette situation.
- La gestion des déchets sera adaptée (rotations plus rapides, contenants plus volumineux) pour éviter la survenance de nuisances aux abords du site.
- La station de prétraitement biologique est correctement dimensionnée pour traiter les flux futurs.

## **8. CONCLUSION**

Les évolutions attendues au niveau de l'activité sont assorties de la mise en œuvre de mesures propres à réduire son impact sur l'environnement, la sécurité et la santé.

**Les mesures prises et prévues témoignent de la volonté de la société SLVA de réduire au maximum l'impact de son activité.**